



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY,
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. GUENIN, Conseiller Municipal,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - N° 25/03 - 08/B

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Vu l'article 5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/07-09 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la commune,

Vu la délibération n° 25/02-04 du Conseil Municipal du 06 mars 2025 prenant acte d'un débat autour du rapport d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 mars 2025,

Considérant la note de présentation brève et synthétique du budget annexe Immobilier d'Entreprises 2025 annexée,

Le Conseil Municipal est invité à examiner le projet de budget primitif annexe Immobilier d'Entreprises 2025, qui se décompose comme suit :



➤ **Section de fonctionnement**

• Recettes de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	BP 2025
Recettes de fonctionnement	73 780,65 €
Mouvements réels	71 710,65 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 115,65 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	18 186,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 409,00 €
Mouvements d'ordre	2 070,00 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 070,00 €

• Dépenses de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	73 780,65 €
Mouvements réels	53 595,65 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 175,65 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	11 400,00 €
Mouvements d'ordre	20 185,00 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 185,00 €

➤ **Section d'investissement**

• Recettes d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP 2025	Total prévu
Recettes d'investissement	0,00 €	305 833,51 €	305 833,51 €
Mouvements réels	0,00 €	285 648,51 €	285 648,51 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		48 072,51 €	48 072,51 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	237 576,00 €	237 576,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	20 185,00 €	20 185,00 €
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		20 185,00 €	20 185,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	0,00 €

• Dépenses d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP 2025	Total prévu
Dépenses d'investissement	0,00 €	305 833,51 €	305 833,51 €
Mouvements réels	0,00 €	303 763,51 €	303 763,51 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	248 570,00 €	248 570,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	55 193,51 €	55 193,51 e
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	0,00 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (23 pour et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON), le budget annexe Immobilier d'Entreprises 2025 tel que proposé.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

22 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le

23 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER